

Monsieur Dirk Van den Bulck
Commissaire Général aux réfugiés et aux
apatrides
WTC II
Bld du Roi Albert II, 26 A
B - 1000 BRUXELLES

Dirk.VanDenBulck@ibz.fgov.be

Bruxelles, le 3 novembre 2020

n. réf. : **066-XVG-JMP-hb** (à mentionner svp)

Monsieur le Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides,

Des confrères qui pratiquent le droit de la migration me font parvenir un e-mail qu'ils ont reçu ce 30 octobre, par lequel il leur est demandé de participer à un sondage relatif aux entretiens par vidéoconférence dans les centres fermés.

Je ne vous cache pas ma très vive préoccupation.

Tant le code judiciaire (article 495) que les bonnes relations que nos deux institutions entretiennent justifient que l'Ordre des barreaux francophones et germanophone soit l'interlocuteur de Votre commissariat général lorsqu'il s'agit de prendre des mesures généralement quelconques qui ont un impact à l'égard des avocats.

Je ne doute pas que vous n'apprécieriez pas, s'il nous en prenait l'idée saugrenue, que l'Ordre s'adresse individuellement aux officiers de protection, qui plus est sans vous en faire part.

Puis-je dès lors vous demander de mettre un terme immédiatement à cette enquête tout en notant que nous sommes bien entendu à votre disposition pour évoquer, en tant que représentant des Ordres et des avocats, toute question que vous souhaiteriez que nous examinions ensemble ?

.../...



AVOCATS.BE

Dans cette attente, et en réservant copie de la présente à Monsieur le président de l'O.V.B., je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Xavier Van Gils,
Président